Longvilliers
L'on y vit bien

BULLETIN MUNICIPAL
AVRIL 2022

OUVERTURE DE LA MAIRIE
MARDI de 10h à 12h
et de 18h à20h
VENDREDI de 10h à 12h

FERMETURE DE LA MAIRIE
Le 27 Mai 2022

PERMANENCE DES ELUS
LUNDI de 18h30 à 19h

COORDONNEES DE LA MAIRIE
28 Rue de Tateville
62630 LONGVILLIERS
03.21.90.71.79
mairielongvilliers@wanadoo.fr

site internet :
www.longvilliers.fr

Chères Longvilloises et chers Longvillois,

Avec cette nature qui s'éveille, espérons à des jours meilleurs dans ce monde un peu fou !! Climat, pandémie, guerre, la vie semble parfois bien paisible dans nos petites communes…

La venue du printemps annonce aussi pour la commune un moment important : le vote du budget et ses prévisions d'investissement pour l'année 2022. Ainsi les deux dernières réunions de Conseil ont permis de définir nos priorités en termes de travaux.

Comme vous le savez, la commune supporte plusieurs emprunts, cependant les petites économies quotidiennes, couplées avec les aides de l'Etat, du Département ou encore de la CA2BM, nous permettent de continuer notre effort en matière de sécurité routière. Ainsi le Conseil a notamment acté en investissement, l'installation de deux chicanes sur la Départementale ainsi que la réfection des trottoirs sur la portion concernée.

Je tiens de nouveau à remercier l'implication des conseillers municipaux ainsi que certains habitants. De par leur volonté, ils permettent un embellissement de la commune mais aussi de limiter les dépenses de fonctionnement. Comme le dit si bien le proverbe: « ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières ». Aussi l'ensemble de ces actions bénévoles contribuent à leur manière, à la sanité du budget et à la stabilité de nos taux d'imposition…

Cependant au-delà de l'aspect financier, cet engagement nous montre vraiment l'esprit collaboratif et solidaire d'un village. Et c'est dans cet élan que j'espère vous voir nombreux le 8 Mai pour la commémoration au Monument aux Morts et la montée de drapeau tricolore au sommet de notre tilleul centenaire. Une tradition perdue depuis quelques années, mais qui fait partie de notre patrimoine culturel et que nous avons souhaité remettre à l'ordre du jour. Je vous laisse lire l'histoire de cette tradition Longvillioise à la fin de votre journal…

Pour finir, je souhaite dédier ce bulletin municipal à Nathalie GOSSELIN, notre adjointe, qui nous a quittés trop tôt, après 20 ans d'engagement pour le meilleur de notre village….

Bonne lecture,

Le Maire,
Philippe PETIT

Conseil Municipal du 8 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longvilliers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe PETIT, Maire, en suite d'une convocation en date 23/02/2022.
Etaient Présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de
Nathalie GOSSELIN qui remet pouvoir à Philippe PETIT
Yannick MARGOLLE qui remet pouvoir à Florent FOURQUET
Jean Bernard SAILLY qui remet pouvoir à Mickael BAILLET
Florent FOURQUET élu secrétaire de Séance.

1) LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2021 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2021 est approuvé des présents et représentés.

2) DE 2022_01 : DELIBERATION SOLLICITANT LE PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un aménagement de voirie est prévu au budget 2022 « rue de Tateville » sur la départementale D148.
Ce projet a pour objectif principal la sécurité routière aux abords de l'école avec la création d'une écluse.
Le conseil municipal a décidé que les travaux seront réalisés par la société COLAS pour un montant de 20 326€ HT.
Il explique que la commune a la possibilité de solliciter le concours du Département pour le financement des travaux concernant la sécurité routière via les amendes de police qui peuvent atteindre 40% du coût total HT des travaux soit 8 130.40€

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de donner leur accord pour la sollicitation de cette subvention pour la création de l'écluse qui permettra un ralentissement des automobilistes aux abords de l'école.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :
- à solliciter le département via les Amendes de police
- à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

3) DE_2022_02 : DELIBERATION CONCERNANT LA VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil que Thibault a procédé au nettoyage des talus derrière l'école car des arbres menacés de tomber.

Monsieur le Maire propose au Conseil de vendre ce bois composé principalement de frênes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :
- de vendre les 6m3 de bois de chauffage au prix de 42€ le m3.
- Une note sera distribuée dans les boites aux lettres pour informer les administrés de la vente de ce bois de chauffage.
- Si plusieurs personnes se proposent, un tirage au sort sera fait le 1er avril lors de la prochaine réunion de conseil.
- L'enlèvement se fera par l'acheteur un jour où il n'y a pas école.
- La priorité est donnée aux habitants du village.
- Payable avant l'enlèvement par chèque à l'ordre du Trésor Public

4) DE_2022_03 : DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX « INSTALLATION DE CAVURNES »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'ancienne municipalité a installé 4 cavurnes dans le cimetière communal.

Lors de sa réunion, la commission cimetière a proposé d'harmoniser l'ensemble avec le jardin du souvenir et de mettre une plaque de marbre sur chacune d'entre elles.

Par ailleurs, une réflexion a été faite autour du caveau provisoire. Après vérification par les entreprises, le caveau est aux normes. Les membres de la commission proposent donc juste de terrasser l'entrée afin d'en faciliter l'ouverture et d'acheter une plaque de marbre pour harmoniser l'ensemble des caveaux.

Elle a donc fait réaliser plusieurs devis et seules 2 entreprises ont répondu.

Concernant les cavurnes, avec plaques en granit:

Marbrerie PECQUART : 3 000€ TTC fournitures et pose
Marbrerie BEAUVISAGE : 3 104€ TTC fournitures et pose

Concernant la dalle de dessus du caveau provisoire :

Marbrerie PECQUART : 1 194€ TTC fournitures et pose
Marbrerie BEAUVISAGE : 1 570€ TTC fournitures et pose

Après en avoir délibéré, considérant les caractéristiques identiques des devis, considérant les différences de tarifs, considérant le critère du mieux disant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés :
- de choisir l'entreprise PECQUART pour effectuer les travaux
- d'inscrire la somme de 4 194€ en travaux d'investissement au budget 2022.
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5) ACHAT D'UNE TONDEUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la tondeuse de l'employé communal commence à défaillir. Malgré son entretien régulier, monsieur le Maire estime qu'il est préférable d'envisager l'achat d'une tondeuse professionnelle avant les beaux jours. Cependant avant de lancer les demandes de devis, monsieur le Maire souhaite l'accord du Conseil.

Le conseil accepte, des devis seront demandés aux entreprises et une décision sera prise lors de la prochaine réunion de Conseil.

6) INTERVENT : SUIVI CONCERNANT LES EOLIENNES

Monsieur le Maire lit le communiqué de presse que la société INTERVENT lui a envoyé :
« Dans le cadre du développement du projet éolien de Longvilliers, la DREAL instruit toujours la demande d'autorisation environnementale.
Une demande de complément nous a été demandée dans le but d'approfondir certains points, notamment sur le milieu naturel. En effet, les administrations apportent une attention particulière sur les chauves-souris qui peuvent être sensibles vis-à-vis des éoliennes.
Nous avons profité du mât de mesure de vent pour faire ces études complémentaires en hauteur, avec des résultats favorables.
Ces compléments ont été déposés courant janvier 2022 et l'avis MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) devrait être rendu au cours de ce premier semestre.
Toujours dans le cadre de l'instruction, une enquête publique devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre de cette année. Cette enquête sera dirigée par un commissaire enquêteur avec des permanences pendant une durée d'un mois.
Cependant, pour avoir plus d'informations sur le projet, vous pouvez consulter le site internet dédié www.intervent.fr/longvilliers ainsi que notre site internet www.intervent.fr. »

7) BAIL DE CHASSE ET BAIL DE PECHE

Lors de la réunion du 10 Décembre 2021, le Conseil a décidé de remettre en location le bail concernant le bois du Fossart et le parcours de pêche.
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 Février 2022 pour ouvrir les enveloppes.

Concernant le bail de chasse, 2 propositions ont été faites (1201€ et 1050€). Monsieur le Maire informe le conseil que M. COMPIEGNE est dorénavant le bailleur pour 9 ans.

Concernant le bail de pêche, 1 proposition a été faite cependant elle était inférieure à la mise de prix de 500€ qu'avait décidé le Conseil. Par conséquent, le bail de pêche n'a trouvé aucun preneur.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les baux sont mis en adjudication, que cela a un coût d'approximativement 700€ en publicité dans les journaux d'annonces légales. Donc lorsqu'il n'est pas attribué, le coût est supporté par la commune.
Il cherche donc des idées pour utiliser ce parcours de pêche et demande aux Conseillers d'y réfléchir. Monsieur le Maire fera un tour de table lors de la prochaine réunion à ce sujet.

8) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission mobilité par Florent FOURQUET :

Une révision de la carte des arrêts de bus va être faite. Elle permettra ainsi d'avoir un plus grand nombre de possibilités pour l'année prochaine. Cependant le président a exprimé son mécontentement concernant le service de bus à la demande. En effet, il n'y a que 21 demandes sur l'année. Monsieur le Président estime qu'il n'y a pas assez de communication par les communes.

Commission GEMAPI par Mickael BAILLET :

Le budget prévisionnel a été présenté. La lutte contre les inondations aura un coût d'approximativement 350 000€ pour l'année 2022 dont 75 000€ pour le bassin Cormont-Hubersent.
La CA2BM a procédé à l'entretien des 17 bassins et à la création de fascines sur la vallée, en collaboration avec la Chambre de l'agriculture.
La PAPI de la Canche est toujours en cours.

Commission AGGLO MOBILE par Philippe PETIT :

Le service en charge de l'agglo mobile va proposer des réunions débats sur plusieurs sujets. Les responsables sont passés en Mairie pour nous proposer leurs futurs projets.

Comité des fêtes par Agnès DUMONT :

L'assemblée générale aura lieu le 25 Mars 2022 et la brocante le 8 Mai 2022.

9) DIVERS

Modification du PLU : La modification du PLU a été validé et totalement prise en charge par la CA2BM.

Fleurissement : Monsieur le Maire souhaite que la commission fleurissement se réunisse pour les achats de printemps.

Caveau provisoire : Le terrassement prévu pour faciliter l'ouverture sera fait au printemps.

Sécurisation porte de l'atelier de l'employé communal : Monsieur SAILLY Philippe propose une solution pour sécuriser la porte à moindre coût. Monsieur le Maire le charge du dossier.

Prise sur pylônes : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il va faire installer 4 prises sur les pylônes électriques, réparties sur tout le village. Cela permettra de pouvoir mettre des décorations de Noël et d'avoir un point électricité pour nos futures manifestations.

Installation d'une bordure au niveau du 7 rue de Recques : Monsieur le maire explique aux conseillers qu'une voiture s'est retrouvée coincée avec les roues arrière dans le vide en sortant de chez M. DANGON. Même si cela n'est jamais arrivé, monsieur le Maire propose de mettre une bordure pour éviter tout éventuel accident. Il demande à la commission de travaux d'y réfléchir en prenant en compte qu'il ne faut surtout pas entraver l'évacuation des eaux de pluie qui se jettent à cet endroit dans la rivière.

Rallye du Touquet : Longvilliers n'accueille pas de spéciale. Les voitures passent uniquement sur la commune (Malmaison) pour le relais.

EOLIENNES

ARTICLE COMMUNIQUÉ PAR LA SOCIÉTÉ INTERVENT DANS LE CADRE DE LA PROCHAINE ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre du développement du projet éolien de Longvilliers, la DREAL instruit toujours la demande d'autorisation environnementale.
Une demande de complément nous a été demandée dans le but d'approfondir certains points, notamment sur le milieu naturel. En effet, les administrations apportent une attention particulière sur les chauves-souris qui peuvent être sensibles vis-à-vis des éoliennes.
Nous avons profité du mât de mesure de vent pour faire ces études complémentaires en hauteur, avec des résultats favorables. Ces compléments ont été déposés courant janvier 2022 et l'avis MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) devrait être rendu au cours de ce premier semestre.
Toujours dans le cadre de l'instruction, une enquête publique devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre de cette année. Cette enquête sera dirigée par un commissaire enquêteur avec des permanences pendant une durée d'un mois.
Cependant, pour avoir plus d'informations sur le projet, vous pouvez consulter le site internet dédié www.intervent.fr/longvilliers ainsi que notre site internet www.intervent.fr.

Conseil Municipal du 1er Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Longvilliers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe PETIT, Maire, en suite d'une convocation en date 23/03/2022.
Etaient Présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de
Nathalie GOSSELIN qui remet pouvoir à Mickael BAILLET
Julie DAQUIN qui remet pouvoir à Jean Bernard SAILLY
Florent FOURQUET élu secrétaire de Séance.

1) LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 Mars 2022 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 8 Mars 2022 est approuvé des présents et représentés.

2) DE_2022_04 : DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DE RESULTAT 2020

a) approbation du compte de gestion 2021 :

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier Municipal.

b) compte administratif 2021 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte sous la présence de Jean Bernard SAILLY le compte administratif 2021 dressé par le Maire Philippe PETIT.

Section de Fonctionnement :

Dépenses:	**115 153.18 €**	**Recettes:**	**152 869.62 €**
Excédent 2021 :	**37 716.44 €**	**Excédent antérieur:**	**145 908..26 €**
		Résultat de clôture :	**183 624.70 €**

Section d'Investissement :

Dépenses :	**61 596.61 €**	**Recettes:**	**42 414.68€**
		Excédent antérieur :	**26 978.99 €**
		Résultat de clôture :	**7 797.06 €**

c) Affectation du résultat :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal a délibéré. A l'unanimité des membres présents, il constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 183 624.70€. Il décide d'affecter la somme de 31 000€ en section de recette d'investissement et 152 624.70€ en section de recettes de fonctionnement.

3) DE_2022_05 : DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

TAXE FONCIERE Sur les propriétés bâties	33.03%
TAXE FONCIERE Sur les propriétés non bâties	32.87%

4) DE_2022 06 : DELIBERATION RELATIVE A L'ACHAT D'UNE TONDEUSE

Monsieur Jean-Bernard SAILLY, 1er Adjoint, présente les 4 devis :
Le 1er devis de la société LOXAGRI au prix de 1 365€ HT soit 1 638€ TTC;
Le 2ième devis de la société LOXAGRI au prix de 1 825€ HT soit 2 190€ TTC ;
Le 3ième devis de la société FLAMENT, au prix de 1 332.50€ HT soit 1 599€ TTC ;
Le 4ième devis de la société FLAMENT, au prix de 1 445€ HT, soit 1 734€ TTC ;

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des présents, considérant que l'achat d'une nouvelle tondeuse est une nécessité, considérant les caractéristiques de chacune, considérant les finances de la commune, décide :

- de retenir le devis de la société LOXAGRI pour un montant de 1 365€HT soit 1 638€ TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

5) DE_2022_07 : DELIBERATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'inscrire au budget 2022 les subventions comme s'en suit :

- Le Club des Ainés de la Vallée de la Dordonne : 190€ ;
- La CUMA : 250€ ;
- Le Comité des fêtes : 200€

6) DE_2022_08 : DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer le poste de rédacteur territorial, et par conséquent de modifier le tableau des effectifs comme suit :

GRADE	Emploi crée	Emploi supprimé	Effectifs pourvus
Filière administrative Adjt adm principal 2ème cl.		1	1
Rédacteur territorial	1		1

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
- DECIDE la création d'un emploi de Rédacteur territorial à raison de 19 heures par semaine, à compter du 01 Juillet 2022, pour y nommer Marie SZCZPANSKI
- VALIDE le tableau théorique des effectifs tel que proposé ci-dessus.
- CHARGE monsieur le Maire des différentes modalités d'application de cette délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

7) DE_2022_09 : DELIBERATION RELATIVE AU VOTE DU BUDGET 2022

Monsieur le Maire expose le contenu de sa proposition de Budget Primitif en résumant les orientations générales de celui-ci comme s'en suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Charges de gestion courante	251 198.32	Dépenses d'équipement	87 537.06€
Charges financières	8 600.00€	Dépenses financières	19 000.00€
Charges exceptionnelles	1 500.00€		
Virement à la section d'investissement	45 000.00€	Opération Patrimoniale	
TOTAL	**306 298.32€**	**TOTAL**	**106 537.06€**

RECETTES		RECETTES	
Recettes de gestion courante	153 673.62€	Résultat 2021 reporté	7 797.06€
		Recettes financières	53 740.00€
Résultat 2021 reporté	152 624.70€	Virement section fonctionnement	45 000.00€
TOTAL	**306 298.32€**	**TOTAL**	**106 537.06€**

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 306 298.32€ et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 106 537.06€.

A noter que la répartition des charges pour le fonctionnement du RPI est arrêtée pour 2022 à 20 500.12€

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2022 :

- section de fonctionnement : 306 298.32€
- section d'investissement : 106 537.06€

8) DE_2022_10 : DELIBERATION RELATIVE AU DROIT DE PECHE SUR LE PARCOURS APPARTENANT A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le bail de pêche n'a pas eu preneur lors de la mise en adjudication.
Monsieur le Maire propose la vente du droit de pêche sur le parcours dont il est propriétaire, pour un montant annuel de 40€.

Les modalités d'application seraient les suivantes :
- Etre détenteur d'une carte de pêche valide
- Limiter la vente à 10 cartes par an, pour éviter un afflux trop important de pêcheurs
- Etablir un règlement sur le terrain comme s'ensuit :
  - Seule la pêche à la ligne est autorisée et de jour uniquement
  - La carte donne droit à une seule canne par personne
  - Toute pêche prohibée par la loi est interdite
  - La carte n'engage que la responsabilité du titulaire, la commune décline toute responsabilité pour les accidents qui pourraient résulter de l'exercice du droit de pêche concédé.
  - Les barbecues, fêtes et consommations d'alcool sont interdits.
  - Respect du voisinage et des lieux, notamment pour le bruit et les déchets

- Une carte à l'effigie de la commune serait attribuée par la Mairie en contrepartie d'un chèque de 40€ à l'ordre du Trésor Public
- Les élus se réservent un droit de contrôle aléatoire sur son parcours

Après délibération, considérant les frais engagés pour l'adjudication, considérant les finances de la commune, le conseil municipal décide :
- de mettre en place un système de carte annuel de droit de pêche pour un montant de 40€
- d'instaurer les conditions d'exercice de la pêche décrites ci-dessus
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

9) DE_2022_11 : DELIBERATION POUR UNE DEMANDE DE FOND DE CONCOURS AUPRES DE LA CA2BM POUR L'INSTALLATION DE CAVURNES ET REFECTION DU CAVEAU PROVISOIRE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide :
- d'approuver le plan de financement de l'opération
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CA2BM un fonds de concours « aide à l'investissement communal » à hauteur de 1 747€
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération

10) TIRAGE AU SORT DU LOT DE BOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération a été prise quant aux modalités d'attribution du bois que l'employé communal a amassé en faisant les talus.

Lors de cette réunion du 8 mars 2022, il a été décidé de procéder à un tirage au sort si plusieurs candidats se présentaient.

Monsieur le Maire informe le Conseil que 6 personnes se sont manifestées. Après avoir énoncé aux conseillers le nom des participants, les papiers pliés ont été mis dans un réceptacle et le plus jeune du conseil a été désigné pour le tirage au sort. La bénéficiaire est Mme Régine MOUTON.

11) DIVERS

Réparation tracteur : Monsieur le Maire informe le conseil que le tracteur a subi de grosses réparations.

Conseil d'école : Monsieur le Maire a assisté au Conseil d'école. Les effectifs à la rentrée 2022-2023 seraient de 58 élèves.

Déjection canine : Jean Bernard SAILLY est intervenu avec Thibaut sur un endroit du village où les déjections canines étaient très nombreuses. Des panneaux d'interdiction ont été mis en place mais il serait bien de mettre un rappel dans l'écho Longvillois.

Décoration de Noël : Monsieur SAILLY Philippe est en charge du dossier pour l'achat des nouvelles potences. Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la commune investit dans de nouveaux sujets pour compléter notre panoplie.

Manifestations du 8 Mai : Monsieur le maire explique aux conseillers qu'il souhaiterait remettre en place les festivités du 8 Mai avec la montée du drapeau. Il propose aux conseillers de faire ça le dimanche matin de la brocante. Il était de tradition de le faire le samedi soir avec un verre de l'amitié, mais afin d'intéresser le plus grand monde possible pour cette reprise, monsieur le maire propose de le faire le jour de la brocante vers 10h30-11h et d'offrir aux habitants un bon d'achat à la friterie pour célébrer l'occasion. En effet, il n'est pas possible d'offrir le verre de l'amitié puisque des gens extérieurs au village seront présents.

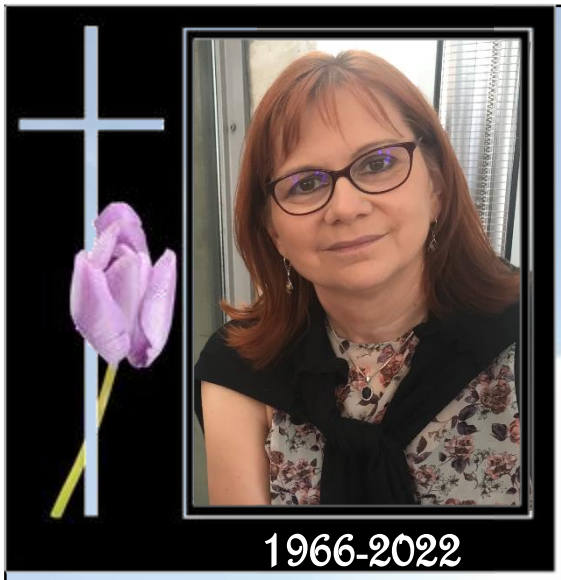

Nous avons souhaité par cette petite rétrospective rendre hommage à Nathalie GOSSELIN, notre 2ieme adjointe au maire, partie trop tôt…

C'est à partir de 2001 que Nathalie se lance dans la vie communale. Elle siège en tant que conseillère municipale dans un premier temps puis occupe la place d'adjointe à partir du second mandat de Yves MARTEL.

Son dynamisme et sa sympathie conquirent les habitants du village et ne s'estomperont pas au fil des années puisqu'elle cumulera 21 ans de mandats !!!

Nathalie était sur tous les fronts que ce soit pour la commune ou pour le comité des fêtes. Elle était présente à chaque évènement et partageait volontiers un moment avec les habitants. Certains ont peut-être le souvenir d'une petite discussion lors des Ball-trap et des kermesses ou alors autour d'un repas…. Bref, Nathalie ne ménageait pas ses efforts pour rendre hommage au village qu'elle habitait.
En 2014, elle prend de nouvelle fonction et devient Présidente du Syndicat Intercommunal pour les écoles. Elle gérait le personnel de la cantine et de la garderie, et veillait à leurs bons fonctionnements.

Ce besoin de s'investir ne s'arrête pas là puisqu'elle créée sa propre société « Restez Femme », une boutique de lingerie dédiée aux femmes ayant subi une ablation mammaire. Une entreprise qui lui tenait vraiment à cœur. Touchée à 3 reprises par le cancer du sein, elle était la mieux placée pour comprendre ces femmes et les aider. Elle pouvait passer plusieurs heures avec ses clientes pour les écouter, les réconforter et les conseiller… Et même quand la maladie a commencé à revenir, elle a continué, tant qu'elle a pu, à s'occuper de ces femmes.

Ce cancer, qu'elle combattit inlassablement depuis 25 ans, a malheureusement eu raison d'elle. Ainsi l'équipe municipale et son personnel, les élus du Syndicat intercommunal et son personnel et les anciens élus avec qui elle a travaillé, se joignent à moi et présentent leurs sincères condoléances à ses enfants et toute notre sympathie.

INFORMATIONS COMMUNALES

PROCURATION

L'électeur peut donner procuration à tout moment et jusqu'à un an avant le scrutin de deux façons :

- ➔ En faisant une demande en ligne sur le site **maprocuration.gouv.fr**, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.
- ➔ En se rendant directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire ou de proximité où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité.

Important : pour donner procuration, vous devez connaître le Numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale.

Vous pouvez vérifier que vous avez bien donné ou reçu une procuration en vous connectant sur le site service-public.fr.

ETAT CIVIL

Naissance	*Hugo RAMET* *Victoire BOUVILLE-SAILLY* *Simon LIGNIER*
Décès	*Dominique HAUDIQUET* *Nathalie GOSSELIN*
Mariage	*Estelle SAILLY et* *Christopher BOUVILLE*

MESSE

Du 2ième trimestre à Longvilliers

Samedi 7 Mai 2022

à 18h30

CIRCULATION

La circulation sera interdite sur la route départementale D901 Recques-Longvilliers pour la réfection de la chaussée à partir du 2 Mai pour 6 jours

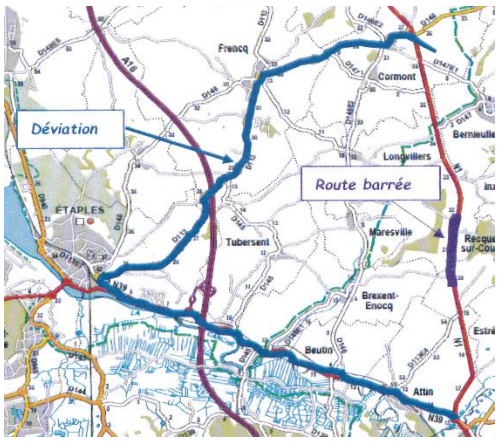

HORAIRES POUR LES TONTES DES PELOUSES*

	Du Lundi au Vendredi	Samedi, Dimanche et jours fériés
Matin	**9h à 12h**	**10h30 à 12h30**
Après-midi	**14h à 19h**	**15h30 à 18h30**

Ces horaires sont aussi valables pour les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que taille-haies, tronçonneuses, perceuses….

**Arrêté municipal du 27 Mars 2020*

RAPPEL

Une recrudescence de déjections canines a été remarquée dans les parterres de la commune.

Je rappelle qu'elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs et les espaces verts publics. Le tout par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

De même, j'invite les propriétaires de gîtes à en informer leurs locataires. Des flyers sont disponibles en Mairie si besoin

<u>Il est de la responsabilité de TOUS de participer à la propreté du village.</u>

RAPPEL

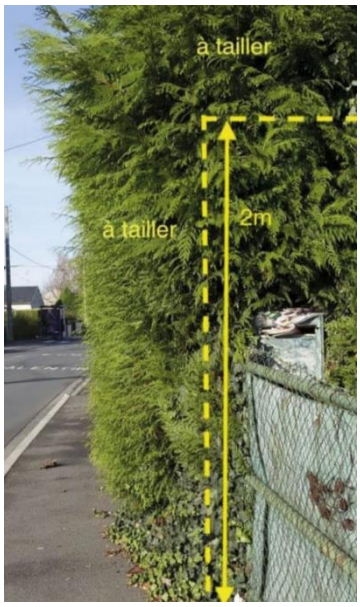

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2m, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

MERCI DE RESPECTER CETTE RÈGLE POUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SECURITÉ DE TOUS !

SIVU du RPI

INSCRIPTION RENTREE 2022

Pour l'admission de votre enfant au sein du Regroupement Pédagogiques Intercommunal, veuillez prendre RDV auprès de Mme FORTIN (directrice) en appelant le 03.21.81.32.02 à l'école de Hubersent.

Pour établir le dossier d'inscription, vous devrez vous munir :

-d'un certificat d'inscription, qui est délivré par votre mairie de domicile.

- Une copie de votre livret de famille, d'une carte d'identité ou copie extrait d'acte de naissance.

- du carnet de santé de votre enfant.

- Et éventuellement du certificat de radiation pour les enfants venant d'une autre école.

UN RPI 2.0

Les écoles poursuivent leur modernisation.

Avec l'évolution des nouvelles technologies, les méthodes d'apprentissage évoluent, les supports pédagogiques se modernisent et les équipements doivent s'adapter pour éviter de creuser le fossé lié à l'usage du numérique à l'école.

Les 3 écoles du RPI sont déjà dotées de Tableau Blanc Intéractif. Alors pour répondre aux besoins croissants de mobilité, les écoles de Cormont et de Hubersent sont dorénavant équipées de tablettes numériques.

COMITÉ DES FÊTES

IMPOTS SUR LE REVENUS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Campagne déclarative impôt sur les revenus 2021
Ouverture de la déclaration en ligne: le **7 avril 2022**
Date limite fixée au **8 juin 2022** pour le Pas de Calais
Date limite de dépôt des déclarations «papier»: **jeudi 19 mai 2022**

FINANCES PUBLIQUES

Comment nous contacter ?

Gagnez du temps avec l'accueil sur rendez-vous !

Votre centre des finances publiques offre la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour être reçu au guichet ou rappelé au téléphone. Vous évitez ainsi les files d'attente ou les déplacements inutiles. Vous pouvez même prendre rendez-vous dans un point d'accueil plus proche (France Services ou certaines mairies). Pour cela, connectez-vous:

- à **« votre espace particulier »** sur le site **impots.gouv.fr** — Votre espace particulier

- ou rejoignez la page d'accueil du site **impots.gouv.fr, rubrique « CONTACT et RDV »** — impots.gouv.fr

Vous pouvez également nous joindre
par téléphone au numéro national **du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00**

0 809 401 401 — Service gratuit + prix appel

France services « mon service public de proximité »

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu à moins de trente minutes de chez vous aux principaux organismes de services publics dont la Direction générale des Finances publiques et huit autres opérateurs.

Pour trouver la France services **la plus proche de chez vous**, rendez vous sur :
le site www.service-public.fr rubrique France services
ou le site www.cohesion-territoires.gouv.fr rubrique France services

« Paiement de proximité »

Un partenariat avec le réseau des **buralistes** permet de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public. Les buralistes affichant ce logo acceptent vos paiements par carte bancaire ou en espèces (jusqu'à 300 euros) si l'avis ou la facture comporte un « QR code » et la mention « payable auprès d'un buraliste » dans les modalités de paiement.

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Retrouvez **la liste des buralistes partenaires agréés** auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site **impots.gouv.fr** en tapant « paiement de proximité » dans le moteur de recherche ou en scannant ce « QR code »:

PREVENTION

CAMBRIOLAGE

La gendarmerie a constaté plusieurs effractions sur le secteur. Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

Accueil du public
567 rue de Paris, 62170 ECUIRES
Lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 18h
Dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h

Gendarmerie nationale

LEPTOSPIROSE

La météo de ces derniers jours a favorisé le retour des rats dans nos chaumières.

Nous rappelons à la population qu'il est au bon soin de chacun de faire attention à cette épidémie qui peut vite devenir dangereuse.

Voici quelques conseils préventifs contre les rats :

Avant d'envisager comment se débarrasser des rats, vous pouvez suivre quelques règles de base pour éviter toute invasion de rats :

- Dispensez-vous de faire des tas de détritus près des maisons pour ne pas attirer les rats ou mulots.
- Chaque poubelle doit être bien fermée hermétiquement, et l'hygiène doit être impeccable près de vos locaux à poubelles.
- Cachez bien tous vos aliments à l'abri des rats.
- Comblez toute ouverture menant au grenier, et pensez bien à fermer la porte ou la trappe après vous être rendu dans votre grenier.

VOISIN VIGILANT

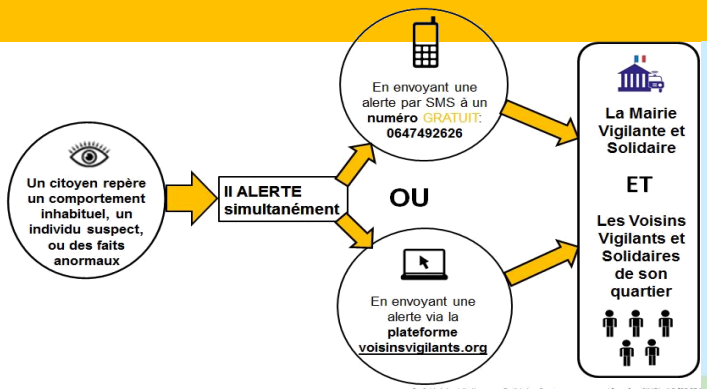

® → Voisins Vigilants et Solidaires® est une marque déposée n°INPI : 12/39654

Actualités CA2BM

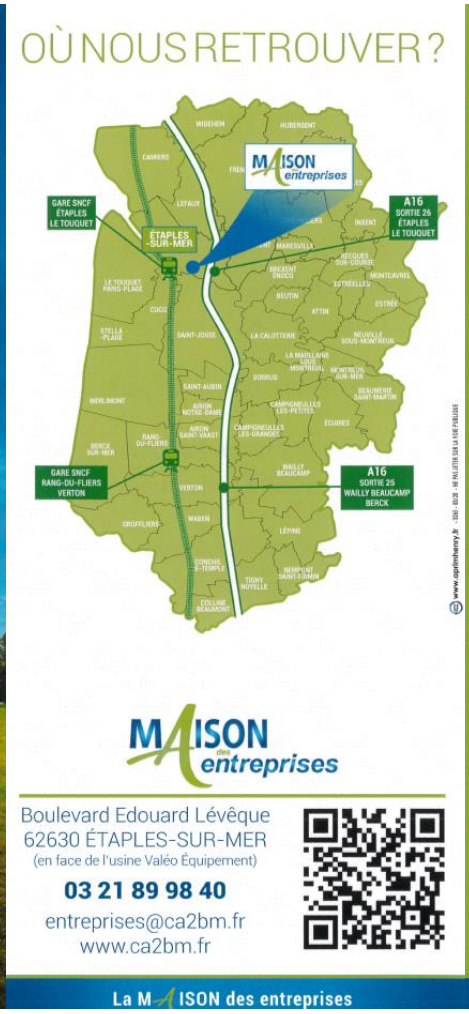

Hébergement
Pépinière d'entreprises

Location de **bureaux permanents** à Etaples-sur-Mer

Location d'**ateliers** au Champ Gretz à Rang-du-Fliers/Verton

Accompagnement des entreprises

- Des **aides financières** à mobiliser dans le cadre de votre projet (aide CA2BM, dispositifs régionaux, fonds européens, appels à projets...)
- **Transformation numérique et digitale**
- Recherche de **locaux commerciaux** ou de **cellules artisanales**
- Nos **partenaires** présents au sein de la Maison des entreprises

PARTENAIRES DE LA CA2BM

CMA Hauts-de-France – Votre réflexe pour l'artisanat
CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE
Région Hauts-de-France
adie
BGE LITTORAL OPALE – Appui aux entrepreneurs
Réseau Entreprendre Côte d'Opale
HDFD
PAS-DE-CALAIS ACTIF
Initiative France

Salles & Coworking

Location de **bureaux de passage**
Demi-journée ou Journée

Location de **salles de réunion**

Espace de travail collectif

La MAISON des entreprises

LES COMMUNES DE
LONGVILLIERS ET MARESVILLE

Commémoration du 8 Mai

Vous êtes conviés

à la cérémonie de commémoration de l'armistice de mai 1945, le

Dimanche 8 Mai 2022 à 10h30 au Monument aux morts.

Une gerbe y sera déposée,

Puis nous procéderons à la montée du drapeau

Au sommet du tilleul

Le 8 mai, une commémoration nationale à expliquer à nos enfants….

Le 8 mai est un jour férié et bien souvent synonyme de week-end à rallonge. Mais cette date marque tout un pan de notre histoire, une période que l'on se doit de ne pas oublier..

Ce jour-là, la plupart des gens ne travaillent pas et les écoles sont fermées. Ce jour férié a été ré-instauré par le Président de la République François Mitterrand en 1981 pour ne pas oublier ce qu'il s'est passé le 8 mai 1945 et durant la seconde guerre mondiale.

Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitule, marquant la fin d'une guerre qui a duré 6 ans. Les Alliés (la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'URSS, la France et la Chine) sont les vainqueurs de cette guerre.

Plus méchant que Cruella d'Enfer, plus fou que le Joker de Batman, Hitler c'est un peu le super méchant du 20ème siècle. Hitler était ce qu'on appelle un dictateur.

En 1939, en tant que chef de l'Allemagne, il en commande l'armée et décide d'envahir la Pologne.

C'est le début de 6 années de guerre pendant laquelle presque toute l'Europe est sous la domination de plusieurs pays qu'on appelle les puissances de l'Axe, dont fait partie l'Allemagne.

Le problème avec ce genre de méchants, c'est qu'on ne s'en est pas rendu compte tout de suite et une fois qu'ils sont au pouvoir, c'est difficile de les combattre. En plus, Hitler était aussi très intelligent, une intelligence qu'il a mise au service de sa folie : extermination des juifs, des homosexuels …, xénophobie, élimination de toute opposition, etc.

Pour faire toutes ses méchancetés, Hitler avait à son service de très nombreuses personnes qu'on appelait les Nazis, un peu comme le méchant Dark Vador a lui ses Stormtroopers.

À la fin, si les gentils ont heureusement fini par gagner, cela a pris longtemps, 6 années en tout ! C'est un peu comme si, quand la guerre commence, tu entres au CP et, quand la guerre se termine, tu commences le collège !!! Et, malheureusement, la guerre a fait beaucoup de morts, plus de 60 millions en tout : des soldats bien sûr, mais, pour plus de la moitié, des civils (à savoir des non militaires) dont beaucoup des camps de concentration.

Pendant la guerre, si les armées se sont battues sur de nombreux champs de bataille partout en Europe et dans le Monde, une partie de la population a aussi résisté aux méchants, et même en Allemagne (le pays du grand méchant) . On les appelle les résistants !

Rassemblés en groupes plus ou moins grands, ils ont tout fait pour défendre leur pays et pour faire du mal aux envahisseurs (l'armée allemande et ses alliées) : évasion de prisonniers de guerre, renseignement ou encore sabotages (destruction de voies ferrées, de ponts, de routes, etc.) . Ils ont joué un rôle important dans la victoire et dans la libération des pays occupés !

La guerre s'est terminée il y a plus de 70 ans, le 8 mai 1945 exactement.

Si ni toi ni tes parents ne l'avez vécue, peut-être que tes grands-parents ou plus sûrement tes arrières-grands-parents oui. Plus les années passent, moins il y a de gens qui ont connu la seconde guerre mondiale ! C'est pour cela qu'il est important, chaque année, de se souvenir de ce qui s'est passé. Tout d'abord, se souvenir que des millions de personnes sont mortes pour qu'aujourd'hui tu puisses vivre libre ...

Ensuite, se souvenir des raisons qui ont conduit à la guerre et des horreurs qui ont été commises pendant afin de ne pas reproduire les erreurs du passé. C'est pour cela qu'il est important d'entretenir la mémoire du passé et que le 8 mai est depuis de nombreuses années un jour férié.

(Extrait de l'article rédigé par Aurélie de kidiklik Loiret)

...Mais aussi une coutume longvilloise avec sa montée du drapeau tricolore au sommet du tilleul sur la Place du 8 Mai!

Autrefois, les jeunes conscrits passaient le « Conseil de révision » devant les Maires du canton. Ils étaient déclarés « bon » ou « inapte » au service militaire. A la sortie de la salle, ils achetaient des décorations et revenaient au village leur poitrine bardée de breloques (ex : bon pour les filles) .

Ils achetaient ensemble un drapeau. Le deuxième samedi du mois de mai, la veille du bal de la ducasse du village, des grimpeurs expérimentés fixaient le drapeau sur un « maill » (petit bouleau de huit mètres de long environ coupé dans la forêt de Longvilliers par le bûcheron) . Le tout était fixé au sommet du tilleul de 31 mètres de haut et 3.80 mètres de circonférence sur la place du village. Des tirs de fusils de chasse annonçaient aux grimpeurs la percée du drapeau au sommet du tilleul.

Après le drapeau monté, les conscrits payaient leur coup à boire au café du village avec dégustation de tartes à gros bord.

Cette coutume est dite orale car on ne sait pas quand elle a commencé ni quand le tilleul a été planté.. On pense que l'arbre aurait été planté après la révolution, il aurait donc un peu plus de 200 ans. Nos aînés ont toujours connu cette coutume.

Même si le service militaire a été arrêté, la coutume a perduré jusqu'en 2016. Les jeunes, qui avaient dans l'année dix-huit ans, se retrouvaient autour du drapeau.

Quand le drapeau flottait au sommet du tilleul, la Marseillaise sonnait.

Bien sûr, pour des raisons de sécurité, ce sont des professionnels qui grimpent et fixent le drapeau.

Après la cérémonie, musiciens, conscrits et villageois se retrouvaient autour du traditionnel quartier de tarte et partageait le vin d'honneur dans la salle du village.